

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00626

Numéro SIREN : 798 764 080

Nom ou dénomination : A.S. RESINES PERE ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002984

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Présenté en Euros

Edité le 23/06/2023

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	47 239	41 899	5 339	2,24	10 902	6,25
Autres immobilisations corporelles	63 586	37 416	26 170	10,96	27 583	15,81
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	6		6	0,00	6	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 725		1 725	0,72	2 100	1,20
TOTAL (I)	112 556	79 316	33 240	13,92	40 590	23,27
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	41 460		41 460	17,37	16 960	9,72
En cours de production de biens	17 707		17 707	7,42		
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	136 778	14 030	122 748	51,41	77 649	44,51
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 148		1 148	0,48	1 455	0,83
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 824		11 824	4,95	15 277	8,76
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	384		384	0,16	6 993	4,01
Charges constatées d'avance	10 237		10 237	4,29	15 519	8,90
TOTAL (II)	219 538	14 030	205 508	88,08	133 853	76,73
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	332 094	93 346	238 748	100,00	174 443	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Présenté en Euros

Edité le 23/06/2023

PASSIF		Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)		5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		2,09	2,87
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		0,21	0,29
Réserves réglementées			
Autres réserves		39 601	38 518
Report à nouveau		16,59	22,08
Résultat de l'exercice		735	1 083
		0,31	0,62
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL(I)		45 837	45 101
		19,20	25,85
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		76 264	26 257
. Emprunts		31,94	15,05
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		44 369	10 817
. Associés		18,58	6,20
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		19 344	31 777
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8,10	18,22
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel		3 438	2 736
. Organismes sociaux		1,44	1,57
. Etat, impôts sur les bénéfices		22 505	15 143
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		9,43	8,68
. Etat, obligations cautionnées		23 071	24 067
. Autres impôts, taxes et assimilés		9,66	13,80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		625	855
Autres dettes		0,26	0,49
Instruments financiers à terme		3 296	17 691
Produits constatés d'avance		1,38	10,14
TOTAL(IV)		192 911	129 342
		80,80	74,15
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)		238 748	174 443
		100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Présenté en Euros

Edité le 23/06/2023

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	379 768		379 768	100,00	441 521	100,00	-61 753	-13,98		
Chiffres d'Affaires Nets	379 768		379 768	100,00	441 521	100,00	-61 753	-13,98		
Production stockée			17 707	4,66			17 707	N/S		
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			6 390	1,68	2 995	0,68	3 395	113,36		
Autres produits			77	0,02	286	0,06	-209	-73,07		
Total des produits d'exploitation (I)			403 942	106,37	444 802	100,74	-40 860	-9,18		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)			144 193	37,97	156 115	35,36	-11 922	-7,63		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-24 500	-6,44	-12 260	-2,77	-12 240	-99,83		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			172 490	45,42	195 519	44,28	-23 029	-11,77		
Autres achats et charges externes			3 246	0,85	4 785	1,08	-1 539	-32,15		
Impôts, taxes et versements assimilés			61 987	16,32	53 952	12,22	8 035	14,89		
Salaires et traitements			26 481	6,97	31 772	7,20	-5 291	-16,64		
Charges sociales			12 630	3,33	12 371	2,80	259	2,09		
Dotations aux amortissements sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			5 301	1,40	336	0,08	4 965	N/S		
Total des charges d'exploitation (II)			401 827	105,81	442 589	100,24	-40 762	-9,20		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 115	0,56	2 212	0,50	-97	-4,38		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			2	0,00	281	0,06	-279	-99,28		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			2	0,00	281	0,06	-279	-99,28		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			248	0,07	283	0,06	-35	-12,36		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			248	0,07	283	0,06	-35	-12,36		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-246	-0,05	-2	0,00	-244	N/S		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 869	0,49	2 210	0,50	-341	-15,42		

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	827	0,22	500	0,11	327	65,40
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	827	0,22	500	0,11	327	65,40
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-827	-0,21	-500	-0,10	-327	-65,39
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	307	0,08	627	0,14	-320	-51,03
Total des Produits (I+III+V+VII)	403 944	108,37	445 083	100,81	-41 139	-9,23
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	403 209	108,17	444 000	100,56	-40 791	-9,18
RÉSULTAT NET	735	0,19	1 083	0,25	-348	-32,12
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	36 278	9,55	42 008	9,51	-5 730	-13,63
Dont Crédit-bail immobilier						

Copie certifiée conforme à l'original

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 238 748,11 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 735,42 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/12/2022 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 30 septembre 2022. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.1.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité au 30 septembre 2022.

AS RESINES PERE ET FILS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euros

Siège social : Zone Artisanale d'Orcel 69 220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS

RCS 798 764 080 VILLEFRANCHE-TARARE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30.09.2022

Cher associé,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous exposer d'une part, la situation de la société et son activité pendant l'exercice écoulé, clos le 30 septembre 2022, son évolution prévisible et les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, et d'autre part pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats.

I - DROIT DE COMMUNICATION DES ASSOCIES

Vous avez pu prendre connaissance, avec le présent rapport, de tous les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- Les comptes annuels et l'annexe de l'exercice clos le 30.09.2022
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées.
- Le texte de résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

II - METHODE DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément à trois hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aussi aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

III - EXAMEN DES ETATS FINANCIERS

Au cours de cet exercice notre Chiffre d'affaires s'est élevé à 379 768 euros.

Les charges externes représentent 45.42% du chiffre d'affaires contre 44.28% l'année précédente.

Le taux de charges de personnel est de 23% du CA.

La société dégage un résultat d'exploitation de + 2 115 euros.

En tenant compte d'un résultat financier de -246 euros la société dégage un bénéfice de 735 euros.

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE JUSQU'A LA DATE DU RAPPORT

Notre activité se réduit du fait de la hausse du prix des matières premières.

V - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET SES PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous souhaitons rétablir des marges cohérentes sur nos marchés.

VI - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 735 euros de la manière suivante :

- Autres réserves : 735 euros

VII - REINTEGRATION DES FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Générale des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune réintégration fiscale au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

VIII - POINTS SPECIFIQUES

- Il n'y a pas de filiales, participations et sociétés contrôlées.

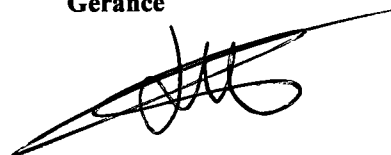
- Notre société n'atteignant pas les seuils de deux des trois critères (total bilan : 1.550.000 Euros Total H.T CA : 3.100.000 Euros et nombre moyen de salariés : 50), la désignation d'un commissaire aux comptes n'est pas nécessaire.

IX - PUBLICITE LEGALE

Nous vous demandons de donner tous les pouvoirs à votre gérant avec la faculté de délégation pour le bon accomplissement de ces formalités.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice qui vous sont présentés, et donner quitus à la gérance pour l'accomplissement de ses fonctions au cours de cet exercice.

Gérance



AS RESINES PERE ET FILS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euros

Siège social : Zone Artisanale d'Orcel 69220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS

RCS 798 764 080 VILLEFRANCHE-TARARE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Et le TRENTE ET UN MARS à 17 HEURES

Le 31 mars 2023, à 17 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation faite par la gérance.

Une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

Sont présents :

-Mr OLIVEIRA Francisco, propriétaire de

475 parts

-Mr OLIVEIRA Jordan, propriétaire de

25 parts

Total des parts présentes et représentées cinq cent parts 500 parts

La séance est ouverte sous la présidence de Mr OLIVEIRA Francisco, associé gérant.

La feuille de présence, vérifiée, arrêté et certifiée exacte par le président, permet de constater que 500 parts sociales sur les 500 existantes sont représentées à l'Assemblée qui peut, en conséquence, valablement délibérer.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 - Quitus à la gérance des formalités de convocation
- 2 - Examen et approbation du rapport général sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social écoulé ; présentation et approbation des comptes et du bilan dudit exercice.
- 3- Examen et approbation du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par L'article L.223-19 du Code de Commerce
- 4 - Affectation des résultats
- 5 - Pouvoir pour formalités
- 6 - Questions diverses

L'ordre du jour étant rappelé, le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- feuille de présence de l'Assemblée
- copie des lettres de convocation
- rapport de la gérance
- rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2022
- texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale déclare :

- avoir été convoquée conformément aux statuts ainsi qu'aux règlements et lois en vigueur
- avoir pu exercer ses droits de communication
- donner quitus à la gérance des formalités de convocation

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport générale de la gérance, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce l'approuve purement et simplement et ratifie lesdites conventions.

Chacune desdites conventions, soumises à un vote distinct, auquel n'ont pas participé les associés intéressés, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur les résultats de l'exercice écoulé, fait apparaître un bénéfice de 735 €.
L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de 735 € de la manière suivante :

- Autres réserves 735 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer dans le mois de la présente Assemblée, le dépôt des comptes annuels au Greffe du Tribunal de Commerce, conformément à l'article 44-1 du décret du 23 mars 1967 modifié.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Le gérant et les associés.

AS RESINES PERE ET FILS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euros

Siège social : Zone Artisanale d'Orcel 69 220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS

RCS 798 764 080 VILLEFFRANCHE-TARARE

EXERCICE CLOS LE 30.09.22

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31.03.2023

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur les résultats de l'exercice écoulé, fait apparaître un bénéfice de 735 Euros .
L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de 735 Euros de la manière suivante :

- Autres réserves 735 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le gérant

